



bonjour et merci d'avance

Par **pascal89**, le **07/11/2008** à **14:53**

ma femme et moi nous sommes passé devant madame le juge pour l'ordonnance de non conciliation prononcée le 23 octobre 2008.

en 2007 nous avons acheté une maison suite au jugement madame le juge ma accordé la jouissance du domicile conjugal et c'est moi qui paye le crédit immobilier.

je viens de recevoir d'un notaire un courrier car ma femme met en vente la maison a t'elle le droit malgré le jugement.

le notaire me précise que lors d'une procédure de divorce il convient de liquider le régime matrimonial et donc les biens immobiliers.

je précise que j'ai eu la garde de mes 2 enfants.

Merci d'avance pour votre aide